

DEPARTEMENT
DU RHONEDE LA COMMUNE D'YZERON
Séance du 09 Décembre 2022

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL 15	EN EXERCICE 15	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION 15
DATE DE LA CONVOCATION : 05 décembre 2022		

L'an deux mil vingt deux et le neuf décembre, à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en Mairie, sous la présidence de Madame NELIAS Agnès, Maire.

Etaient présents : NELIAS Agnès, AIGLON Olivier, DEJOUR Valérie, DAVIRON RADIX Jocelyne, CAFFIER Fabien, RECOLLON Chantal, FOURDIN Fabrice, CHABRAN Fanny, BLUM Virginie, LHOPITAL Guy, BELTRAN Yves, DURAND Pierre.

Etaient absents : BARNOUD Frédérique (pouvoir à Agnès NELIAS), GLEREAN Thibault (pouvoir à Valérie DEJOUR), RULLIAT Christian (pouvoir donné à FOURDIN Fabrice),

Secrétaire de séance : RECOLLON Chantal

D/2022-108

Objet de la délibération : Autorisation à Madame la Maire pour la signature d'une convention de partenariat avec l'association « Le Local », au titre de l'année universitaire 2022-2023,

Madame la Maire donne la parole à Madame DEJOUR, Adjointe à l'urbanisme. Madame DEJOUR expose que les apprentis du Master Gestion des Territoires et Développement Local, parcours Ingénierie territoriale et stratégie foncière doivent réaliser un atelier-projet chaque année de master. Un atelier-projet correspond à la commande décrite dans cette convention. Les apprentis sont ici représentés par l'association « Le Local : L'Organisation Collective des Aménageurs de Lyon 3 ». Ils disposent de compétences propres pour mener à bien la mission d'accompagnement de la révision du PLU de la commune d'Yzeron.

Le responsable scientifique de l'étude est Monsieur Grasset Éric, maître de conférences en Aménagement, Gestion et Développement des territoires et codirecteur du parcours Ingeter. D'autres enseignants-chercheurs ou intervenants du Master pourront être mobilisés ponctuellement en cas de besoin par l'équipe d'apprentis.

Le travail est réalisé par une équipe comprenant 10 apprentis, entre octobre 2022 et Juin 2023. Il s'organise autour d'un accompagnement de la révision du PLU communal par le biais d'un diagnostic territorial et d'un carnet de préconisations. Les dates de rendus seront construites en concertation entre le commanditaire et le prestataire (accord par voie électronique).

Les deux livrables auront, in fine, un rôle d'évaluation d'avant-projet pour guider la commune sur ses choix d'actions à mettre en place sur le territoire. Quatre thématiques principales seront étudiées : économie, foncier, tourisme et environnement.

Il est précisé que cette étude reste du domaine scolaire, et pourra apporter des éclairages sur certains points (par exemple, la question des commerces dans le village, le foncier, ...). La révision proprement dite du PLU sera accompagnée par un bureau d'études.

En compensation de cet accompagnement, la commune versera une participation financière de 1500 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix POUR, 0 voix CONTRE, 1 ABSTENTION (Virginie BLUM),

DONNE SON ACCORD pour mandater l'association « Le Local » pour l'accompagnement de la commune d'YZERON dans le diagnostic préalable au projet de révision du PLU,

AUTORISE Madame la Maire à signer la convention afférente, ainsi que tous documents associés,

DIT que la dépense correspondante sera inscrite au budget primitif 2023.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Le Maire,



Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture le : 16 DEC. 2022
Publication ou notification du : 16 DEC. 2022
Publication site internet le : 16 DEC. 2022
Affichage liste des délibérations le : 13 DEC. 2022